

# TERRES DE MONTAIGU

Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 20 NOV 2025

ID : 085-200070233-20251106-DEL20251106\_17A-DE

SLow

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 06 NOVEMBRE 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente octobre deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (2) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Était absente (1) : Maëlle CHARIÉ

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20251106\_17

#### Recours à personnel contractuel

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité, ou pour permettre de mener une mission prévue à un contrat de projet, selon les conditions ci-après détaillées :

Direction d'affectation	Motif recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Indice plafond
<strong>FILIERE ADMINISTRATIVE</strong>					
Urbanisme	Accroissement temporaire Art. L 332-23-1	1 poste <strong>Adjoint administratif</strong> (Cat. C) Temps complet	Instructeur des autorisations d'urbanisme	6 mois Du 19/11/2025 Au 18/05/2026	IM 368
Ressources Humaines	Accroissement saisonnier Art.332-23-2	1 poste <strong>Rédacteur</strong> (Cat. C) Temps complet	Chargé RH	6 mois Du 04/12/2025 Au 03/06/2026	IM 457
<strong>FILIERE CULTURELLE</strong>					
Action culturelle - Arts visuels	Accroissement temporaire Art.332-23-1	1 poste <strong>Adjoint du patrimoine</strong> (Cat. C) Temps complet	Chargé d'accueil et de médiation Arts sur Digue	0.5 mois Du 17/11/2025 Au 30/11/2026	IM 367
Conservatoire	Accroissement temporaire Art.332-23-1	1 poste <strong>Professeur d'Enseignement Artistique</strong> (Cat. A) Temps non complet 3/20 <sup>ème</sup>	Professeur de clarinette	8 mois Du 01/01/2026 Au 31/08/2026	IM 720

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240212\_04 en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité, ou pour réaliser une mission prévue à un contrat de projet ci-dessus listés ;
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice majoré ci-dessus mentionné ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision ;
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 18/11/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'Agglomération



Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Ile Glonette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification